

JEAN-LOUIS LE FLOC'H

Controverses sur la langue bretonne dans le clergé finistérien au XIX^e siècle

Les biographes de La Villemarqué et de son collaborateur Jean-Guillaume Henry font état de résistances qu'ils rencontrèrent, de la part du vieux clergé breton, dans leur campagne de purification de la langue bretonne et de réforme de son orthographe. En réalité, cette résistance ne se manifesta que dans le domaine de la littérature religieuse, sur laquelle veillaient attentivement tous ces prêtres. Mais La Villemarqué et l'abbé Henry avaient gagné à leur cause l'évêque de Quimper, Joseph-Marie Graveran. Lorsque fut décidée, en 1843, une traduction bretonne des *Annales de la Propagation de la Foi*, l'évêque voulut que cette nouvelle revue se conformât, dans sa rédaction, aux règles orthographiques établies par Le Gonidec et au purisme prôné par l'abbé Henry et La Villemarqué. Voici le texte du règlement approuvé par l'évêque en 1843 (1):

« 1^o — Une traduction libre plutôt qu'une traduction littérale impossible. Se bien pénétrer du sens de la lettre à traduire et suivre son inspiration dans le génie du breton.

« 2^o — N'employer que les tournures bretonnes et suivre le dialecte de Léon exclusivement.

« 3^o — N'employer que des expressions bretonnes, et si le mot dont on se sert n'est usité que dans une localité, ou s'il est ancien, en donner en renvoi l'équivalent français bretonnisé en usage, au bas de la page, avec cette note: E brezonek trefoet e leverer, etc.

« 4^o — Suivre le système d'orthographe national ancien et logique rétabli par Dom Le Pelletier d'après les plus vieux manuscrits bretons et renouvelé par Le Gonidec. C'est-à-dire exclure les C, les QU et les remplacer invariablement par K. Employer les W dans tous les

(1) Arch. de l'évêché de Quimper, série N. L'œuvre de la Propagation de la Foi était établie dans le diocèse sous le nom de « Breuriez ar Feiz ». Sur le plan national, l'œuvre possédait une revue: les *Annales de la propagation de la foi*; on y publiait des lettres de missionnaires. Mgr Graveran décida de créer, pour le diocèse, une revue en langue bretonne qui traduirait les *Annales* à l'usage de ses fidèles. Cette revue s'appela *Lizeriou* (puis *Lizeri*) *Breuriez ar feiz*.

Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

mots où *Le Gonidec* les emploie. Rajouter un *H* au *G*, comme le fait *Dom Le Pelletier* pour en assurer le son dur, et comme l'abbé *Henry* l'a fait d'après les conseils de Monseigneur, afin d'éviter qu'on le confonde avec le *J*. Pour tout le reste, consulter et suivre toujours *Gonidec* et *Troude* en fait de grammaire et de dictionnaire.

« 5° — N'employer aucune espèce d'accent, ni aigu, ni grave.

« 6° — A chaque livraison, les rédacteurs s'entendront sur les lettres à traduire dans les *Annales* et, leur travail fait, l'adresser à M. l'abbé *Henry* chargé de les collationner et les faire parvenir à Monseigneur par l'entremise de M. *Alexandre* ».

Les premières livraisons de cette revue, *Lizeriou Breuriez ar Feiz*, provoquèrent, dans le clergé, un énorme concert de protestations fondées sur un argument d'ordre pratique : cette littérature est illisible et inintelligible pour les bonnes gens des campagnes. Ce fut l'origine d'un conflit qui demeura vivace pendant de longues années. Léon Le Berre, Francis Gourvil et Lucien Raoul, entre autres, s'en font l'écho dans leurs travaux (2).

L'affaire de la retraite de Quimperlé

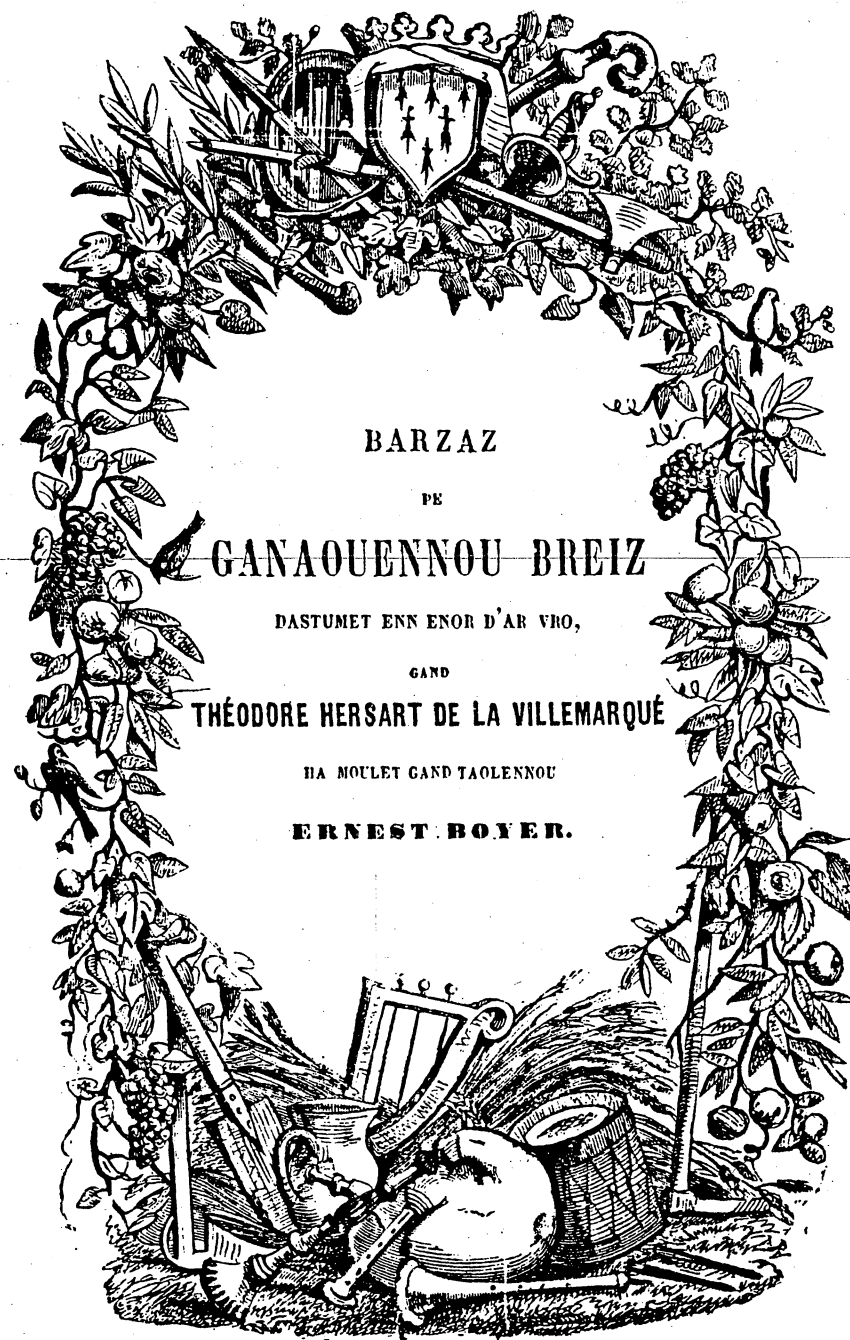
C'est dans ce contexte que *La Villemarqué* et l'abbé *Henry* se heurtèrent à l'abbé *Jean Talgorn*. Ce recteur de *Melgven* est présenté par les historiens précités comme l'adversaire le plus farouche, dans le clergé, des méthodes nouvelles. Léon Le Berre fait allusion à ce conflit : « C'était la guerre ! Une chanson satirique d'*Henry* "An tri person" (les trois recteurs) de *Melgven*, de *Mellac* et de *Moëlan* nous donne une idée de l'acuité de cette querelle. Une personnalité diocésaine, l'abbé *Talgorn*, se distingua surtout dans une lutte dont certains épisodes rappellent ceux du *Lutrin* » (3). Quelques pièces conservées aux archives de l'évêché permettent d'éclaircir cette affaire.

Jean Talgorn cumulait les fonctions de recteur de *Melgven* et de supérieur des Missions et Retraites de *Cornouaille*. A ce dernier titre, au cours du mois de novembre 1845, il présidait, à la maison de *Quimperlé*, une retraite d'hommes, assisté de *Paul Stanguennec*, recteur de *Moëlan*, et de *Jacques Penguilly*, recteur de *Mellac*. L'objet du litige fut la diffusion, par l'abbé *Henry*, auprès des retraitants, de la petite brochure de *La Villemarqué* *Barzaz pe ganaouennou Breiz*. Cet ouvrage est présenté et analysé par *Francis Gourvil*. Celui-ci constate que la brochure fut victime d'une sérieuse mévente dont il attribue la cause à une erreur de prospective de la part de l'auteur : « En 1845, quel que fût leur dialecte, les paysans ne pouvaient qu'être indifférents par principe à l'égard d'une langue précieuse semée d'expressions insolites à leurs oreilles » (4). Mais le conflit de la retraite de *Quimperlé* donne à penser que l'opposition d'une notable partie du clergé ne fut pas étrangère à cet insuccès.

(2) LÉON LE BERRE, *L'éminence grise de La Villemarqué, l'abbé Henry*, dans *An Oaled*, n° 54, p. 376-380 — FRANCIS GOURVIL, *Théodore Hersart de La Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, Rennes, 1960. — LUCIEN RAOUL, *Un siècle de journalisme breton*, Guilvinec, 1981. Chapitre XIII : *Lizeriou Breuriez ar Feiz*.

(3) L. LE BERRE, *op. cit.*, p. 378.

(4) F. GOURVIL, *op. cit.*, p. 317.



Les circonstances

Elles sont exposées par l'abbé Talgorn dans une lettre à son évêque, datée du 5 décembre 1845 (5):

«Voici ce qui est arrivé à la fin de la dernière retraite de Quimperlé. Le jeudi après-midi, pendant que nous étions occupés à préparer les retraits à la communion du lendemain, monsieur Henry de l'hospice est entré dans la cour de la Retraite et s'est mis à distribuer à nos gens les Kanaouennou. Étant allé souper, j'entendais ces messieurs et quelques sœurs rire au sujet de ces Kanaouennou. J'en pris un que je lus et qui me déplut beaucoup. Ma résolution fut prise de les retirer le lendemain des mains des retraits, pensant que leurs recteurs, en les lisant, n'auraient pas manqué de me blâmer de laisser débiter à la retraite de semblables niaiseries...».

Aussitôt avisé de l'incident, La Villemarqué, fiévreux et alité, demanda justice à l'évêque:

«Monseigneur... vous savez cette livraison du «Barzaz pe ganaouennou Breiz» illustré, que j'ai eu l'honneur de vous offrir et que vous m'avez permis d'offrir en prime d'encouragement aux plus zélés des membres de Breuriez ar Feiz. Eh bien, le dernier jour de la retraite de Quimperlé, M. Talgorn est monté en chaire pour en interdire la lecture aux retraits auxquels j'en avais fait distribuer. Il a même ordonné que tous les exemplaires lui fussent remis. Je ne puis, Monseigneur, rester sous le coup de cette diffamation: «curam habe de bono nomine», c'est l'Évangile lui-même qui nous l'ordonne. Je ne veux pourtant pas faire de scandale: Dieu avant tout. Mais, de grâce, tachez que M. Talgorn répare le tort qu'il m'a fait, en rendant à chacun des retraits les exemplaires qu'il leur a pris. Ces pauvres gens vont s'imaginer que j'ai publié un mauvais livre et que j'ai voulu les corrompre. Je vous en supplie, au nom de la justice, au nom de ma mère, en mon nom, faites que je ne reste pas sous le coup d'une semblable imputation...» (6).

C'est cette lettre, datée du 30 novembre 1845, qui décida l'évêque à demander les explications au recteur de Melgven.

Les griefs de Jean Talgorn

Les termes de sa réponse mettent en évidence sa profonde aversion pour la croisade de Jean-Guillaume Henry et de La Villemarqué. Mais il commence par dénier à ce dernier toute compétence en matière de composition de cantiques:

«Pour faire des cantiques spirituels, il faut être spirituel, Monseigneur, et versé dans les choses spirituelles. A juger par ces kanaouennou, monsieur de La Villemarqué qui est savant (c'est lui qui le dit), n'est pas encore à cette hauteur. A mon avis, ce qu'il appelle kanaouennou ou cantiques spirituels ne sont rien moins que spirituels. Je les trouve au contraire presque scandaleux et choquant les oreilles pieuses...»

Mais, en réalité, la brochure ne contenait que deux cantiques. Les deux premiers chants servent de support publicitaire pour le *Barzaz-Breiz*. Le troi-

(5) Arch. de l'évêché, série N.

(6) Ibid.

sième est le chant des «Laboureurs». Restaient le cantique du Paradis et un autre en l'honneur de la Vierge, «Meuleudi Itron Varia Breiz», composition de La Villemarqué, contre lequel Jean Talgorn fulmina particulièrement.

Puis Jean Talgorn passe à l'attaque:

«Ces messieurs (de La Villemarqué et Henry) s'étaient de l'auguste et vénérable nom de Votre Grandeur, n'écoutent aucun conseil, et semblent persuadés que Votre Grandeur est toute enthousiasmée de leurs œuvres. Il semblent croire que Dieu les a créés tout exprès pour réformer le monde breton. Je vous assure que la meilleure portion de votre clergé est affligée de voir les plus beaux cantiques défigurés et rendus inintelligibles par eux et l'on verra qu'ils feront beaucoup de mal...»

Il est bien clair que ce paragraphe contient un blâme implicite et discret à l'évêque, et avec un argument de poids: «votre clergé ne vous suit pas».

Il se plaint ensuite du procédé employé par l'abbé Henry:

«M. Henry est venu étaler cette marchandise à la retraite à mon insu, sans m'en dire un mot. Il me semble cependant qu'il était dans les convenances de m'en parler, et ceci ne serait pas arrivé. A quoi sert un supérieur des Retraites si chaque individu peut venir y débiter ce qu'on voudra... Je prie M. de La Villemarqué de penser qu'il n'était pas délicat à lui de colporter ses Kanaouennou à la retraite sans m'en parler...».

Il faut reconnaître que Jean Talgorn avait bien raison de se plaindre. Car le président d'une retraite avait le droit et le devoir de contrôler les ouvrages proposés de l'extérieur aux retraits: c'était le règlement. Et Jean-Guillaume Henry le savait fort bien. Sur ce point, il ne pouvait qu'encourir la réprobation du clergé. Cet impair n'était pas de nature à faire avancer ses affaires.

La critique interne de la brochure

Elle porte sur le fonds et sur la présentation (7). Jean Talgorn ne pouvait passer sous silence la strophe des «Laboureurs» mettant en cause les perceptions du clergé:

«L'on croirait qu'il veut prêcher la révolte; il dit que tout le monde le méprise, les écrase, jusqu'à leurs prêtres, par leurs quêtes et leurs obidou qu'il faut payer».

Il accuse ensuite l'auteur d'avoir défiguré le cantique du Paradis, en y introduisant de nouvelles strophes; mais ce reproche est injustifié, car ces textes sont antérieurs à La Villemarqué.

En fait l'essentiel des critiques porte sur le cantique «Meuleudi Itron Varia Breiz»:

«Il dit aux Bretons qu'il sont sûrs d'aller au Ciel, pour avoir été pendant leur vie aux pardons des chapelles dédiées à la Vierge, sans exiger qu'ils fassent autre chose. Il prête à la sainte Vierge un langage que je trouve burlesque lorsqu'au sortir de cette vie ils se présenteront devant Dieu. Le voici:

(7) Les lettres adressées par Jean Talgorn, La Villemarqué, Jean-Guillaume Henry à Mgr Graveran ne comportent aucune traduction française des textes bretons qu'ils citent ou emploient, car l'évêque connaissait parfaitement la langue. Nous avons disposé notre traduction en regard des textes bretons.

« *Livirit d'ezhan: Va mab keaz,
Dre va diou-vron ha dre va leaz,
Dre ar c'hov en deuz ho touget
Digorit d'ezho, me ho ped.* »

Dites-lui: mon cher fils,
Par mes seins et par mon lait,
Par le ventre qui vous a porté,
Ouvrez-leur, je vous en prie.

« *Ces expressions sont choquantes et ne vont pas en breton.* »

Il est probable que c'est ce texte qui fit l'objet des protestations les plus énergiques de la part de Jean Talgorn, car il est à l'origine de la chanson de Jean-Guillaume Henry.

« *Il dit encore:*

« *Na kaer eur pardon, tudigou
A vezo pardon an envou
Na dispar an oferen-bred
A vezo en envou kanet.* »

Quel beau pardon, bonnes gens,
Sera le pardon du Ciel
Sans pareille sera la grand-messe
Qu'au Ciel on chantera.

« *Est-ce qu'il y a des pardons et des grand-messes au Ciel? C'est un contresens et un mensonge, à mon avis.* »

Jean Talgorn, de toute évidence, n'admet pas le genre poétique et symbolique, et reste attaché au sens littéral. Il considère les cantiques comme des instruments d'enseignement doctrinal ainsi que l'avait voulu le bienheureux Julien Maunoir, voulant ignorer totalement l'école littéraire de La Villemarqué. Il estime que celui-ci a dépassé les bornes:

« *Il fait un acte d'humilité en ces termes:*

« *An neb en deuz great ar Werz-man
A leverer Barz anezhan
Dre ma eo desket ha ma oar
Ober kanaouennou pa gar.* »

Celui qui a composé cette gwerz
Est appelé barde
Parce qu'il est instruit et capable
De composer des chants comme il veut.

« *Voilà qui n'est pas édifiant dans un cantique.* »

Cette dernière strophe est imprimée hors texte. Elle constitue, en quelque sorte, la signature de l'auteur. Il s'agit effectivement d'un « acte d'humilité » d'un genre très particulier et qui ne pouvait que froisser la sensibilité de ces prêtres qui tenaient habituellement à garder l'anonymat pour leurs propres compositions. Mais c'est bien là le ton général de l'ouvrage. Dans le premier chant, « Kroaz Doue Kanaouennou Breiz », l'auteur se met hardiment en avant:

« *D'ezhi en deuz roet enor
An aotrou en deuz great eul leor
Eul leor o tastum tro-war-dro
Kaera kanaouennou ar vro.* »

(A la Bretagne) a fait honneur
Le monsieur qui a fait un livre
Un livre en collectant ici et là
Les plus beaux chants du pays.

Dans le second chant, « D'ar Vretoned », il décrit l'extase du roi de Prusse, des évêques de Quimper et de Saint-Brieuc, et du pape en personne, à la lecture du Barzaz-Breiz. Et il termine par une citation du roi David:

« *Neb a gan a ra mad, hag a vezo salvet.* » Celui qui chante agit bien et il sera sauvé.

Cette citation de David, appelé à la rescousse du Barzaz-Breiz, a échappé à

l'œil vigilant de Jean Talgorn: elle sonne très faux dans le contexte. Il apparaît que l'ouvrage, tel quel, ne méritait pas l'imprimatur épiscopal. La bonne foi et la bonne volonté de l'auteur, croyant et pieux, sont indéniables. Mais ses compositions à caractère religieux, empreintes d'un sentimentalisme débordant, manquent de structure doctrinale: on y passe trop facilement, et sans transition, de la célébration des pardons et du chant des pièces du Barzaz-Breiz à la gloire du paradis.

L'ouvrage est présenté avec deux estampes, l'une sur la couverture, reproduite par Francis Gourvil (8), l'autre sur la première page. C'est celle-ci qui avait provoqué l'indignation de Jean Talgorn. Ce paragraphe de sa lettre mérite une publication intégrale:

« *En tête du livret il y a une estampe ou une gravure ainsi faite: en haut se trouvent les armes de Bretagne avec toutes les armures des Gaulois, et en bas, un hautbois et un biniou. Voilà qui est pieux, j'espère: un biniou en tête d'un livre de cantiques!!! Par dessus tout cet étalage domine la crosse de Votre Grandeur, qui doit éprouver une certaine surprise de se trouver dans une si drôle compagnie. C'est la première fois, je pense; et c'est aussi ce qui m'a grandement choqué et indigné: quoi! la crosse d'un évêque mêlée avec un biniou!* »

Ce texte n'appelle pas de commentaires. Pour le clergé de l'époque, bombardé et biniou étaient les instruments du diable. Le successeur de Mgr Graveran l'apprendra à ses dépens, comme on va le voir.

La chanson de Jean-Guillaume Henry

Il était dans les habitudes de l'époque de « lever » des chansons à tout propos. L'aumônier de l'hospice de Quimperlé ne s'en priva pas, comme l'annonce Jean Talgorn à l'évêque:

« *Ces messieurs Henry et de La Villemarqué ont fait une chanson sur moi, monsieur Pengilly et monsieur Stanguennec... Je n'ai pas cherché à la voir; je la méprise souverainement; mais on m'assure que ces deux messieurs en sont beaucoup affectés...* »

La Villemarqué n'était pour rien dans cette chanson. Il ne se serait pas permis de produire une telle pièce. C'est l'auteur, Jean-Guillaume Henry, qui la communiqua spontanément à l'évêque. Après avoir rappelé les circonstances du conflit, il ajoutait:

« *Malheureusement il a circulé (dans le clergé seulement) des couplets à cette occasion, et j'en ai été la cause. J'ai chanté ces couplets une seule fois, à la cure, devant monsieur le curé et messieurs les vicaires. On en prit copie et ils sont allés plus loin, à mon grand regret. Pas un laïc, que je sache, n'en a eu connaissance, excepté M. de La Villemarqué qui fit tant que je les lui récitai. Je crains de manquer de respect à votre grandeur en mettant cette bouffonnerie sous vos yeux.* »

Voici la pièce (9):

(8) F. GOURVIL, *op. cit.*, p. 106.

(9) La chanson, communiquée à l'évêque, est écrite de la main de J.-G. Henry. Arch. de l'évêché, série N.

« *Chilouet holl, ha chilaouet
Tri ferson ho deuz difennet
Ouz Doue an Tad, krouer ar bed
Na rei mui divronn d'ar merc'hed.*

*Va zud vad, eme Doue d'ezho
Mar d'oun manket, me zivanko
Met gand aoun rag eun eil fazi
Roit d'in, me ho ped, hoc'h ali.*

*Me gar, eme person Melgven
Ho c'haout evel eur fagoden
Ha me, eme person Mellek,
M'ho c'har eun tammik skiriennek.*

*Ma Doue, eme person Molen,
Da hirra tout, grit-ho planken,
Ha c'hoaz n'ho c'hasit ket re blad
Evel m'emaint me ho c'hav mad.*

*Ma! eme Doue neuze d'ezho,
It da zevel gevr dre ar vro
Da vaga-va-bugaligou,
Ha me rai seac'h-korn ar mammou.»*

Écoutez tous et écoutez,
Trois recteurs ont défendu
A Dieu le Père, créateur du monde,
De donner désormais des seins aux femmes.

Mes bonnes gens, leur dit Dieu,
Si j'ai mal fait, je réparerai
Mais craignant une seconde erreur,
Donnez-moi, je vous prie, votre avis.

J'aime bien, dit le recteur de Melgven,
Les trouver comme des fagots
Et moi, dit le recteur de Mellac,
Je les aime un peu anguleuses.

Mon Dieu, dit le recteur de Moëlan,
Pour finir, faites-en des planches
Et encore ne les rendez pas trop plates,
Comme elles sont, je les trouve bien.

Ma! leur dit Dieu alors,
Allez élever des chèvres de par le pays,
Pour nourrir mes petits enfants
Et je rendrai les mères totalement sèches.

On ne connaît pas les réactions de l'évêque de cette affaire. Les lettres portent simplement mention de réponse à ce courrier. Tempéra-t-il l'ardeur de Jean Talgorn? On ne sait. Mais il maintint fermement jusqu'au bout le programme de rénovation de la langue bretonne. Par contre, il sermonna à coup sûr Jean-Guillaume Henry qui avait eu le tort de chançonner des confrères, et en mettant en scène, de surcroît, deux braves recteurs absolument étrangers à cette affaire. Une nouvelle fois, l'ami de La Villemarqué prenait un très mauvais chemin pour gagner à leur cause un clergé réticent.

Poursuite de la controverse

Les années passèrent. Mgr Graveran décédait le 1^{er} février 1855. Son successeur, René-Nicolas Sergent, aussitôt arrivé, prenait contact avec le clergé et les fidèles dans les chef-lieux d'arrondissement. A Quimperlé, on lui présenta Matilin an Dall muni de son instrument de musique. Et l'évêque donna publiquement sa bénédiction à la bombarde du sonneur. Le clergé présent fut frappé de stupeur. Car il s'agissait bien d'une bénédiction et non d'un exorcisme. L'indignation gagna de proche et proche, et c'est le recteur de Plogonnec qui avisait le secrétariat de l'évêché des remous provoqués par cette affaire (10).

(10) Lettre de Joseph Dupont, recteur de Plogonnec, à l'abbé Evrard, citée et commentée par Y. Le Gallo dans sa thèse *Prêtres et prélats du diocèse de Quimper de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, p. 1016. La lettre est aux Archives de l'évêché, série P (Plogonnec).

Venant du lointain département de la Nièvre, le nouvel évêque apprenait rapidement qu'en ce diocèse bas-breton, les questions de gavotte, jabadao, chansons bretonnes, vocabulaire des cantiques, et même orthographe de la langue, n'étaient pas des sujets neutres; et que la bombarde de Matilin n'était pas l'instrument inoffensif qu'il imaginait.

Les protestations contre l'écriture des *Lizeriou* et des cantiques, demeurées sans effet sous l'épiscopat de Mgr Graveran, reprirent de plus belle. Le contrôle du contenu de ces productions relevait de la charge pastorale de l'évêque. Mais les désaccords portaient sur une question technique (vocabulaire et orthographe) dont il ignorait le premier mot. Il décida alors, dans sa sagesse, de créer une commission d'études de la question, par décret du 16 mai 1856 (11). En voici la teneur:

« *Ayant appris que dans plusieurs églises de notre diocèse on ne chantait plus les anciens et beaux cantiques bretons consacrés par un long usage pour les retraites, missions, jubilés, bénédictions, et qu'on leur avait substitué des cantiques nouveaux qui n'avaient reçu aucune approbation et dont les paroles sont adaptées quelquefois à des airs profanes;*

« *Plusieurs de nos vénérables coopérateurs nous ayant fait observé que l'œuvre des Annales bretonnes produisait peu de fruit dans nos campagnes, et que le talent et le zèle des traducteurs n'obtenaient pas les heureux résultats qu'on était en droit d'espérer;*

« *Regardant comme un devoir de notre charge pastorale de n'autoriser que le chant des cantiques reconnus, approuvés, recommandés par leur ancienneté, capables de porter les fidèles à la piété; désireux aussi de répandre de plus en plus dans notre diocèse l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi.*

« *Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:*

« *Article 1. Une commission est instituée à l'effet de faire un choix des cantiques bretons à approuver pour les retraites, adorations, jubilés, bénédictions, etc., et d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'apporter quelques modifications dans la rédaction des Annales bretonnes (Lizeriou).*

« *Article 2. Sont nommés membres de cette commission: Messieurs Kervoal, chanoine, vicaire général honoraire; de Lézeleuc, chanoine; Durand, curé archiprêtre de Châteaulin; Le Roux, curé de Pont-Croix; Rivoallen, curé de Plouguerneau; Arzel, curé de Ploudamézeau; Perrot, curé de Taulé; Henry, aumônier de l'hôpital de Quimperlé; Le Moigne, vicaire du Chapitre.*

« *Article 3. La commission se réunira le plus tôt possible sous la présidence de l'abbé Kervoal; elle choisira elle-même son secrétaire».*

La lettre de convocation des membres de la commission précise les points mis à l'étude:

« *Pour ce qui concerne les Annales, on désire s'éclairer sur les points suivants: l'orthographe. Faut-il conserver ou serait-il mieux de retrancher en général les W? Pour les mots commençant par les lettres GI, GE, ou GUI, GUE, faut-il écrire Guinevelez, ou Ginevelez, etc.? Doit-on, pour les mots empruntés au latin et au français, conserver l'orthographe qu'ils ont dans ces langues, c'est-à-dire ne point altérer la racine de ces mots?*

(11) Arch. de l'évêché, série N.

Quant au style, ne doit-on employer que des expressions tout à fait bretonnes mais généralement inusitées et peu comprises; ou ne vaudrait-il pas mieux employer des termes qui ne sont pas peut-être d'origine bretonne mais qui sont bretonnés par un long usage?

« Quant aux cantiques, Monseigneur tient surtout aux cantiques anciens et populaires; il approuverait cependant les cantiques nouveaux reconnus comme utiles et édifiants ».

Treize ans après les décisions de Mgr Graveran, rien n'est acquis, comme on le voit, et tout est remis en question. Bien rares doivent être, dans le clergé, si même il en existe, les partisans inconditionnels des méthodes prônées par La Villemarqué et l'abbé Henry.

La commission travailla lentement. Deux ans après sa création parvenait à l'évêché une pétition ainsi libellée:

« Les soussignés, curés, recteurs, vicaires, réunis par la mission de Cléder, supplient Votre Grandeur de donner des ordres pour que les lettres des Annales soient enfin traduites d'une manière plus compréhensible, afin que nos bons paysans puissent les lire sans difficulté. A Cléder, le 8 mai 1858 » (12).

En tête des signatures figure celle de Jacques Perrot, curé de Taulé et ancien recteur de Plougonvelin, qui avait adressé en 1846 un essai poétique à l'abbé Alexandre « pour lui prouver qu'il était loin d'être ennemi de la réforme » de la langue. Mais, en 1858, il était devenu le grand partisan du retour à l'ancienne écriture. La facture d'une cantate de sa composition, adressée à l'évêque en 1860, en fournit une autre preuve (13).

(12) *Ibid.*

(13) Une autre lettre de Jacques Perrot à l'abbé Alexandre, du 29 décembre 1844, est citée par F. Gourvil (*op. cit.*, p. 101) et Lucien Raoul (*op. cit.*, p. 83-84).

La présente lettre est datée du 17 janvier 1846 et contient trois couplets composés par J. Perrot à l'occasion de la bénédiction de l'église de Ploumoguier:

« Tu me diras franchement ton avis sur mon breton, mon orthographe » demande-t-il à son ami Alexandre. L'orthographe laisse à désirer comme le montre le premier couplet:

« Keit a ma skoï var guen-dres	Tant que frappe(ra) sur les Blancs-Sablons
Ar mor e darziou bervet,	La mer en vagues bouillonnantes
Ploumoguier a vezo parres	Ploumoguier sera paroisse,
Bro ar furra bretonnet,	Le pays des plus sages Bretons
Rak o sellet oud ho ylis,	Car en regardant leur église
E lavarint etrezo:	Il se diront entre eux:
Hon tud kos devoa feis	Nos ancêtres avaient la foi
Ni rank beza eveldo ».	Nous devons leur ressembler.

La cantate qu'il adressait à l'évêché, le 25 octobre 1860, est intitulée: « Kanaouen var ar brezel ar rear d'ar Pap a d'an Ilis catholic » (Chant sur la guerre que l'on fait au Pape et à l'Église catholique). « Les confrères, dit-il, me conseillent de faire imprimer mes couplets, mais je ne sais si je trouverai un imprimeur assez hardi, quoique je ne dise rien contre le gouvernement ».

De cette cantate composée de vingt et un quatrains de treize pieds, nous extrayons ce couplet pour montrer le chemin parcouru à rebours par J. Perrot depuis 1846:

« Ar Pap eur vech discaret, piou vezo espernet?
Ho tro a deuio ive, princet a rouanet;
An tan-goall eur vech croguet a ra cals a ravach
Ac ar Revolution ne glask nemet pillach! »

C'est au cours de l'année 1858 que Mgr Sargent donna des instructions pour faire exclure de la rédaction des *Lizeriou* le purisme et les règles orthographiques de Le Gonidec. En effet, dans la présentation à l'évêque du rapport de l'exercice de 1859, on énumère, parmi les raisons de l'accroissement des abonnements, « les modifications que vous avez ordonné de faire à la traduction bretonne ». Les projets pour l'année 1860 prévoient « une traduction bretonne dégagée de tout mot inusité et écrite selon l'orthographe de Buhez ar Saent de l'abbé Marigo ou de Leor ar Briz » (14). C'était l'anéantissement de toute l'œuvre de La Villemarqué et de l'abbé Henry dans le domaine de la littérature d'Église.

L'abbé Henry n'était pas écarté; mais il se trouvait désormais solidement encadré au sein d'une commission. L'évêque lui confiera encore une mission en 1865: l'organisation du premier manuel diocésain de cantiques bretons, *Kantikou Eskopti Kemper ha Leon*. Dans sa préface, Jean-Guillaume Henry annonçait qu'il ne retouchait pas les cantiques anciens « à la demande de la grande majorité des prêtres ». Le temps des combats au sein du clergé est, pour lui, terminé; il a renoncé. S'il garde les K, il abandonne par contre les W, et on rencontre des GU sous sa plume. Quant au vocabulaire des cantiques qu'il a rassemblés dans son manuel, il est loin de correspondre aux normes qu'il préconisait naguère.

*
**

Jean-Guillaume Henry fut cependant un pionnier. Il faut reconnaître à sa juste valeur son œuvre littéraire et linguistique. L'avenir lui donnera amplement raison, mais il ne vivra pas assez pour voir éclore ce qu'il avait semé. Dans cette croisade pour le renouveau de la langue bretonne dans sa littérature religieuse — et donc au sein du clergé — il fut desservi par son tempérament. Il faisait partie de ce clergé finistérien du milieu du XIX^e siècle: passionné, obstiné, tout d'une pièce. Fort de l'appui de Mgr Graveran, il se substituait à ce dernier pour donner des ordres à son secrétaire, l'abbé Evrard, auquel il écrivait le 19 juin 1847:

« Puisque vous vous montrez si bien disposé en faveur de notre association, je vais vous marquer les quelques choses qu'il y aurait à faire... ».

Après lui avoir donné l'ordre de veiller sur la caisse et « qu'il n'y ait pas de retenue », il continuait ainsi:

« 4^e — que les traductions bretonnes remises à l'évêché par les bons collaborateurs soient renvoyées au plus tôt au rédacteur en chef (Henry) et qu'on fasse des prosélytes.

« 5^e — qu'on ne laisse personne faire des changements sur les épreuves, chez l'imprimeur ou ailleurs, à l'insu du rédacteur.

« Monsieur le secrétaire de l'évêché est chargé de remettre les manuscrits collationnés à l'imprimeur, d'expédier les épreuves au rédacteur, de les rendre encore à l'imprimeur. Il est prié instamment d'apprendre l'orthographe bretonne

(14) Œuvre de la propagation de la foi. Exercice 1859. Rapport et compte rendu, pages 14-15. Arch. de l'évêché, série K.

d'après Le Gonidec, à quelques exceptions près, afin d'être bientôt d'une grande utilité à l'œuvre. Il doit parler fort contre les gallicans-bas-bretons, et contre ces imprimés sans rimes ni bon sens qui surgissent encore de temps à autres, fussent-ils édités par les Révérends Pères (jésuites) ou mademoiselle de La Fruglaie. Le Père de Saint-Alouarn vient de me communiquer les vies de Michel Le Nobletz et du Père Maunoir, dans un mélange de Q et de K fort dégoûtant» (15).

Le chanoine Evrard, tout rond qu'il fût, ne dut guère apprécier le ton de cette lettre qui le renvoyait à ses études bretonnes et l'expédiait à la chasse aux gallicans et aux brochures hétérodoxes. Jean-Guillaume Henry poussait même l'imprudence ou l'inconscience jusqu'au point de s'attaquer aux jésuites.

Mais il était raide. Il est vrai que ses antagonistes étaient au moins aussi raides que lui. Ce clergé finistérien de 1850 était strictement rigoriste et intransigeant sur les principes. On s'y affrontait à coups de principes. Les notions de diplomatie et de compromis leur étaient totalement inconnues. Et, comme dans le cas, les principes divergeaient...

Il faudra attendre l'extrême fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, pour voir se dessiner, dans le clergé finistérien, un mouvement généralisé en faveur de l'étude de la langue et du retour à sa pureté. Ce sera l'œuvre de l'académie bretonne du grand séminaire de Quimper (16), appuyée ensuite par l'enseignement systématique du breton à tous les séminaristes, orchestrée par tout le travail du Bleun-Brug. La révision des cantiques bretons, après cinq années de travail mené sous la direction de Pierre-Jean Nédélec, aboutira, en 1942, à la publication du nouveau manuel diocésain. Jamais sans doute la langue de la prédication et des cantiques n'aura été aussi pure qu'à la veille du jour où, malheureusement, pour la grande majorité des jeunes bas Bretons, la langue ancestrale va devenir, en vérité, « illisible et inintelligible ».

(15) Arch. de l'évêché, série N.

(16) *Ibid.*, 2 H 300-302.

ANNEXE

Jean Talgorn (1785-1848)

Né à Trégunc le 24 janvier 1785, appartient à cette génération de prêtres ordonnés sous l'Empire et qui avaient vécu leur enfance, adolescence ou jeunesse au cours de la période révolutionnaire, dans des conditions précaires et souvent dramatiques pour l'Église. Ils avaient été élevés dans la cléricature par les rescapés de la Révolution auréolés du titre de « témoins de la foi ». Ceux-ci, marqués par les événements de la Révolution et attachés à défendre les principes de la doctrine contre les idées émanant de l'Église constitutionnelle, avaient formé ces jeunes prêtres dans le rigorisme. Et, par malheur, les études de beaucoup de ces jeunes furent massacrées. Jean Talgorn terminait sa quatrième à 22 ans, en août 1807, au collège de Quimper, premier de sa classe, cependant que la tête de la classe voisine de troisième était tenue par Joseph-Marie Graveran, de huit ans son cadet. Si celui-ci put, en raison de son jeune âge, poursuivre ses études, il n'en fut pas de même pour Jean Talgorn : trois ans et demi après sa sortie de quatrième, il était ordonné prêtre, à Pâques 1811. Autre malheur, ces prêtres, ordonnés sous l'Empire, durent prendre trop rapidement des postes de responsabilité en raison des vides provoqués dans le clergé par la Révolution : après trois ans de vicariat à Brest et Châteauneuf, il était nommé recteur de Melgven à 29 ans. Grand travailleur et intelligent, doué pour la prédication, il combla de son mieux les insuffisances de ses études, jusqu'à devenir supérieur des Missions et Retraites de Cornouaille. Sa raideur et son intransigeance s'expliquent sans doute partiellement par un complexe provenant de ces études tronquées. Il est mort à Melgven le 5 décembre 1848, honoré du camail de chanoine depuis 1840.

Jean Talgorn avait publié en 1840 un ouvrage en breton. Il n'est pas nécessaire de dépasser l'énoncé du titre pour constater sa conception de l'orthographe et du vocabulaire bretons : *Tenzor ar cristenien, pe levr profitabl da bep cristen evit en em instrui eus ar religion*. E Landerne, et ty P. B. Desmoulins, Imprimer-librer. 1840. Cet ouvrage de 673 pages était un manuel de dévotion à l'usage des fidèles.

Jean-Guillaume Henry (1803-1880)

Né à Mellac le 14 décembre 1803, entra en classe de septième au collège de Quimper en 1817. Il tint constamment la tête de sa classe jusqu'à l'entrée au collège d'un Léonard de Milizac, Jean-Marie Kervoal, qui le supplanta et remporta devant lui le prix d'honneur en rhétorique : leur professeur était Hervé Roudaut qui fonda plus tard le collège de Lesneven. Ils entraient en philosophie au séminaire de Quimper en 1824. Mais Jean-Marie Kervoal fut dirigé sur le séminaire Saint-Sulpice à Paris ; il devint plus tard vicaire général : c'est lui qui présidait la commission du breton instituée en 1856.

Jean-Guillaume Henry, après sept années de vicariat à Lesneven, fut, pendant quarante-quatre ans (1836-1880), aumônier de l'hospice de Quimperlé. C'est lui qui assista, à son lit de mort, Matilin an Dall, et présida ses obsèques. Son ministère d'aumônier dans ce petit hospice n'était pas très lourd et lui laissa le temps nécessaire pour diriger, à la demande de Mgr Graveran, la rédaction des *Lizeriou*. Lorsque cette direction passa à l'abbé Alexandre, sous l'épiscopat de Mgr Sergeant, J.-G. Henry continua à travailler dans la littérature religieuse bretonne : cantiques, collaboration à la revue *Feiz ha Breiz*. Lorsqu'il mourut à l'hospice de Quimperlé, le 12 février 1880, *Feiz ha Breiz* lui rendait justice : « C'était le meilleur bretonnant parmi les prêtres du diocèse ».